

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 220

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 220 décrétant des travaux de réfection de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie ainsi qu'un emprunt de 17 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 14 juin 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 29 juin 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 2 août 2011

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 août 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier